

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 30 Janvier 2018

Délibération n°3 - 2018 relative aux critères d'attribution de la PEDR

Vu l'article 5 du décret n°2009-851 du 08 Juillet 2009 relatif à la prime d'encadrement doctoral et de recherche attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu l'avis favorable de la commission recherche en date du 16 Janvier 2018,

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne adopte les critères d'attribution de la PEDR approuvés par la Commission Recherche du Mardi 16 Janvier 2018.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	16
Membres en exercice	36	Membres représentés	11
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	11		

Décompte des suffrages

Votants	27	Pour	27	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée



Président

Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Relevé de décisions commission recherche du 16 Janvier 2018

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 06-02-2018

Document mis en ligne le : 06-02-2018